

# Convention entre la Commune et CCAS de Saint-Chamond pour la reconduction du Pass Découverte Retraités

---

## **Entre**

La Commune de Saint-Chamond, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Hervé REYNAUD, agissant en vertu de la délibération n° 2022XXXX du Conseil Municipal du 27 juin 2022,

Ci-après dénommée « La Commune », d'une part

## **Et**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) représenté par sa Vice-présidente en exercice, Madame Michèle FREDIERE, agissant en vertu de la délibération n° 2022XXXX du Conseil d'Administration du 15 juin 2022,

Ci-après dénommé « Le CCAS », d'autre part,

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **Préambule**

Le CCAS est un établissement public administratif de la Commune de Saint-Chamond, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie, principalement.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que dans le cadre du décret n°95-562 du 6 mai 1995, qui précise les attributions de cet établissement public.

La Commune de Saint-Chamond propose le renouvellement du dispositif Pass Découverte Retraités (créé en 2018) qui a pour objectif de lutter contre l'isolement des seniors en facilitant l'accès à la culture, aux loisirs et au sport.

Le Pass Découverte Retraités contribue à promouvoir la pratique de loisirs et d'activités physiques adaptés auprès des seniors, à sensibiliser au bienfait de l'activité physique sur la santé, à favoriser la découverte du milieu associatif local.

Le Pass Découverte Retraités est destiné aux retraités saint-chamonnais qui ont fêté leurs 62 ans, cet abonnement d'une durée de validité d'une année permet aux seniors de bénéficier d'avantages sur diverses animations et activités.

Le Pass Découverte Retraités est proposé à un tarif unique, à titre indicatif pour la saison 2022 - 2023 son montant sera de 20€.

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour but de fixer les dispositions générales régissant les modalités des concours et moyens apportés par la Commune de Saint-Chamond et le CCAS pour la mise en œuvre du Pass Découverte Retraités.

## **Article 2 : L'offre municipale du Pass Découverte Retraités**

La Commune mobilise ses services pour proposer une offre de service diversifiée :

**Offre culturelle :** - Le Pass « JM la Culture » gratuit pour les détenteurs du Pass Découverte retraités (soit 20€ de réduction) et tous les spectacles de la saison culturelle à tarif préférentiel. - Un accès à la culture privilégié toute la saison : rencontres et présentations à l'occasion de résidences, des ateliers de pratiques artistiques, des rencontres avec les artistes : temps annoncés au fil de l'eau via la newsletter de la Direction des Affaires Culturelles.

**Offre sportive :** une gratuité pour 1 séance sport'Anim, une réduction de 10% sur l'abonnement sport Anim, 1 entrée au centre nautique, au boulodrome, au tennis ou squash ou padel

**Offre numérique :** Un accès gratuit à trois séances proposées par l'Atelier Numérique telles que : ateliers collectifs – messagerie – photographie – prise de rendez-vous en ligne. Un tarif réduit pour l'inscription à un atelier Fab Lab (à titre indicatif pour la saison 2022 – 2023 le tarif sera de 5€)

**Offre Animation :** Un repas au Restaurant Municipal suivi d'une sortie animation avec transport collectif

### **En complément des offres municipales des offres proposées par les commerçants partenaires de la ville aux détenteurs du Pass Découverte Retraités :**

Des offres du Cinéma Véo Grand Lumière : Dans le cadre de la convention entre la Commune et Véo cinéma il est prévu que Véo -Urfol proposera des offres promotionnelles dans le cadre de dispositifs municipaux dont le Pass Découverte Retraités.

A titre indicatif pour la saison 2022 2023 seront proposés :

- ✓ Des tarifs réduits sur : La saison Opéra, les séances mensuelles ciné Thé (film + échange autour d'une boisson chaude et d'une gourmandise)
- ✓ Une séance surprise en partenariat avec le CCAS avec échange à l'issue de la projection.

Des offres promotionnelles auprès de commerçants partenaires de la Commune

La Commune de Saint-Chamond confie à son CCAS le portage administratif et financier du Pass Découverte Retraités. Le CCAS en coordination avec les services municipaux concernés par le domaine : culture - sport - multimédia - commerce devront prospecter auprès des partenaires associatifs et commerciaux locaux afin d'enrichir au fil des ans l'offre de service du Pass Découverte Retraités.

## **Article 3 : Modalités financières**

Les moyens mis à disposition du Pass Découverte Retraités par l'ensemble des services municipaux se feront sans contrepartie financière. Chaque service tiendra en comptabilité les dépenses engagées.

Les éventuelles évolutions tarifaires du Pass Découverte Retraités jusqu'au termes de la convention seront soumises à la validation du Conseil d'administration du CCAS.

Les recettes liées à la vente du Pass Découverte Retraités seront encaissées via la régie animation du CCAS.

#### **Article 4 : Communication et événementiel**

La Commune de Saint-Chamond met à disposition les moyens de sa direction de la communication, en matière de conseils stratégiques, de création graphique, de supports de communication pour assurer la diffusion du Pass Découverte Retraités, lors du lancement et au fur et à mesure de l'enrichissement de l'offre de service.

#### **Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention prendra effet à sa signature par les parties en présence pour une première période jusqu'au 31 mai 2023. Puis reconductible à l'année pour des périodes allant du 1<sup>er</sup> juin de l'année n au 31 mai de l'année n+1 avec possibilité de dénonciation chaque année par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 1 mois avant chaque date anniversaire. La convention prendra fin au 31 mai 2026.

Fait à Saint-Chamond, le

En 2 exemplaires originaux.

Hervé REYNAUD,  
Maire de Saint-Chamond.

Michèle FREDIERE,  
Vice-présidente du CCAS.